

INSTRUCTIONS DE DE COURSE

Défi des Maires 2025

Course poursuite à départs décalés

Dimanche 31 août 2025 - Etang de Thau

LVMarseillan– Grade 5B

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 L'annexe 1 aux présentes IC : Course poursuite à départ décalé.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au local du LVMarseillan.
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse <https://lvm-voiles.fr/>

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le local LVMarseillan.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Jour de régata :

Date	Classe	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
31 août 2025	OSIRIS	12H00

- 5.2 Un briefing par VHF est prévu sur l'eau à 11H30 sur le canal 72, devant le port de Marseillan

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon du LVMarseillan.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe PARCOURS ET ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée. La longueur des parcours est d'environ 11 milles.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.3 Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9. MARQUES

- 9.1 Les marques sont : *préciser couleur des bouée ou balise*

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	Bouées jaunes et balises rouges n°8 et n°4	Bouée jaune	Bouée cylindrique jaune

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

- 11.2 Les bateaux en attente de leur départ, doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*

- 11.3 **Le départ sera donné selon la procédure décrite dans l'annexe 1 Course poursuite à départs décalés.**

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de parcours

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

- 13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

- 13.3 L'ordre d'arrivée fera office de classement après application des éventuelles pénalités par le jury ou le comité de course (départ anticipé, pénalité en temps sans instruction).

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Il n'y a ni temps cible, ni temps limite pour cette régate.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au local LVMarseillan. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au local LVMarseillan. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance

18. REGLES DE SECURITE

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 **Le canal VHF utilisé en course est le 72**
- 18.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, si elle le demande.

22. BATEAUX OFFICIELS

RAS

23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS *[DP]*

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

26. COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

27. PRIX

Des prix seront éventuellement distribués. Un trophée sera remis au vainqueur.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

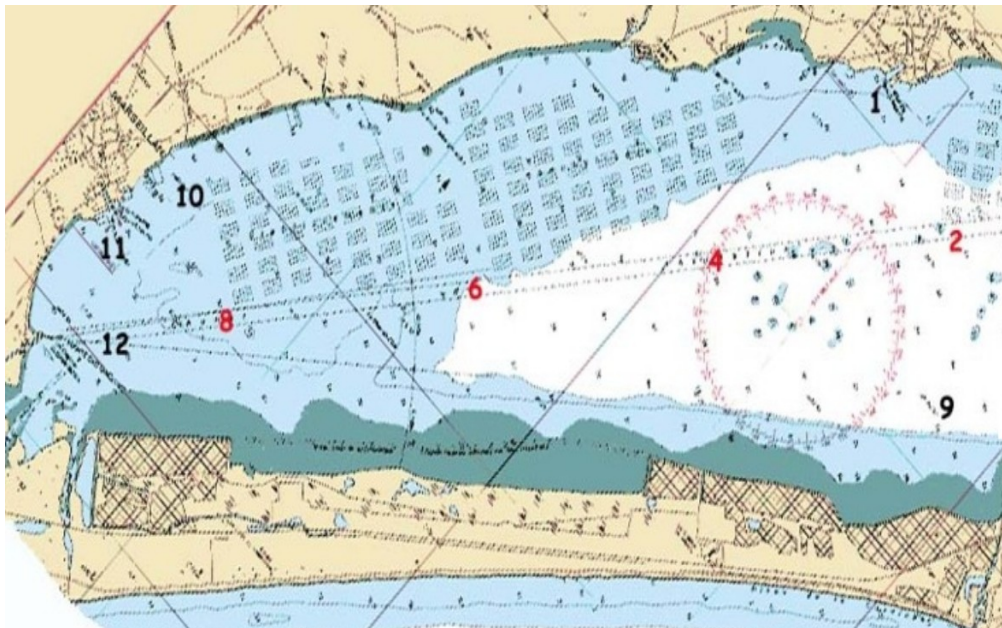
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Alain BACHELLERIE

Président-e du jury : Bruno Gutierrez

ANNEXE PARCOURS :

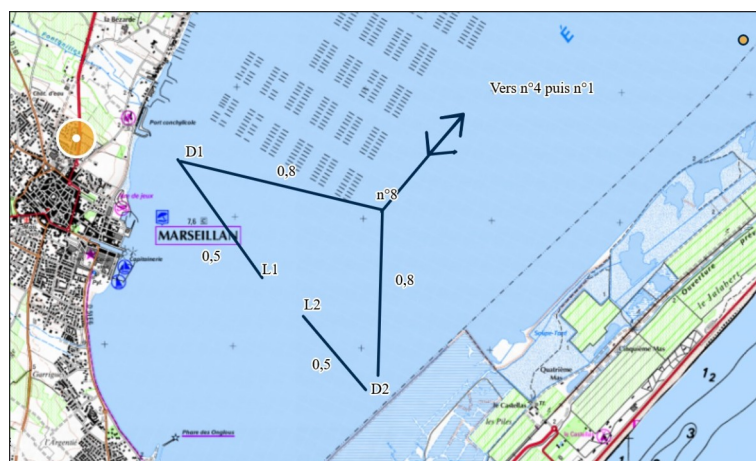
ZONE DE COURSE :



MARQUES : Les positions sont approximatives et données à titre indicatif

N°	NOM	LAT	LONG	DESCRIPTION
1	MEZE	43° 25.201' N	03° 36.350' E	JAUNE
4	Balise 4	43° 23.870' N	03° 36.338' E	BALISE ROUGE N°4
8	Balise 8	43° 21.331' N	03° 33.486' E	BALISE ROUGE N°8

PARCOURS :



Parcours 1 vent NO		11 ,0 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ zone L1		
2	Dégagement bouée D1	Contourner	Bâbord
3	Bouée D2	Contourner	Bâbord
4	Bouée 8	Contourner	Tribord
5	Bouée 4	Contourner	Bâbord
6	Bouée 1	Contourner	Bâbord
7	Bouée 4	Laisser	Bâbord
8	Bouée 8	Laisser	Bâbord
9	Bouée D1	Contourner	Bâbord
10	Ligne arrivée zone L1		

Parcours 2 vent SE		11 ,0 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ zone L2		
2	Dégagement bouée D2	Contourner	Bâbord
3	Bouée D1	Contourner	Tribord
4	Bouée 8	Contourner	Bâbord
5	Bouée 4	Contourner	Bâbord
6	Bouée 1	Contourner	Bâbord
7	Bouée 4	Laisser	Bâbord
8	Bouée 8	Contourner	Bâbord
9	Bouée D2	Contourner	Tribord
10	Ligne arrivée zone L2		

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : Chaque marque

ANNEXE COURSE POURSUITE A DEPARTS DECALES

1- PRINCIPE

Le handicap en temps/distance permet de connaître avant le départ l'écart de temps réel qu'il faut placer entre les bateaux pour avoir un temps compensé.

De ce fait, on peut espacer d'autant les départs et avoir une course disputée avec une arrivée en temps réel.

2. - MANIÈRE DE PROCÉDER

2.1. - Les bateaux sont répartis en groupes de handicap suivant les tables fédérales, compte tenu des pénalités ou bonifications prévues par le règlement.

2.2. - Les organisateurs calculent à l'avance et publient les heures prévues où se donneront les signaux de départ de chaque groupe.

2.3. - Lorsqu'il est prévu que des bateaux de même handicap seront classés dans des classes différentes, leur départ peut être simultané si les distances prévues sont identiques.

2.4. - Pour un groupe donné, les signaux de départ des groupes précédents tiennent lieu de signal d'attention et de signal préparatoire.

2.5. - Il n'y a jamais de rappel. Chaque concurrent doit apprécier lui-même s'il a volé le départ. Le comité de course doit s'organiser pour repérer les départs volés mais n'est pas tenu de les signaler aux concurrents.

Les concurrents ayant volé un départ et le reprenant correctement après s'être replacés entièrement du bon côté de la ligne sans gêner les autres concurrents, ne seront pas pénalisés.

2.6. - Le classement est fait d'après les heures réelles d'arrivée. Celles-ci doivent être relevées. Le classement d'un voilier ayant volé le départ sera fait en rectifiant le temps volé au départ, relevé par le comité de course, puis en le pénalisant d'une durée au moins égale à l'intervalle de temps entre deux départs consécutifs.

2.7. - Un bateau en retard au départ ne peut être « réajusté », à l'arrivée. Par contre, tout bateau parti par erreur avec un groupe précédant le sien verra son heure d'arrivée majorée d'une durée égale à trois fois l'erreur commise au départ.

2.8. - La course est déclarée partie dès le départ du premier groupe. Aucun événement, sauf cas de force majeure, ne doit retarder les autres départs. Si un cas de force majeure annulait les autres départs, la course serait annulée.

2.10. – Pas de raccourcissement et pas de modification de parcours